



Ville de  
Saint-Yrieix

DEL-CM/2026/50

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
**COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 3 avril 2026 à 18h00**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

**Nombre de  
conseillers :**

Effectif légal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Représentés : 2  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoint au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Christiane CELERIER, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Suzy LHIDO-BOISSERIE, Marie ROUGERIE, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à Patrick JARRY  
Nicolas PECOUT / a donné délégation de vote à Pascal GAUTHIER

**Secrétaire de séance :** Michel GUILHOT

**Rapporteur :** Laurent GORYL, Maire

**Désignation d'un élu correspondant défense**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L212121 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 qui crée la fonction de correspondant défense ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

Considérant que le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;

Considérant que le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense, son rôle étant essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense ;

Considérant qu'au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense ;

En tant qu'élu local, il peut mener des actions de proximité efficaces ;

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation du conseil municipal le 22 mars 2026 ;

Entendu le rapport de présentation ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **désigne Monsieur Pascal GAUTHIER, Adjoint au Maire**, pour exercer la mission de correspondant défense.

  
**Michel GUILHOT,**  
Adjoint au Maire  
Secrétaire de séance



À Saint-Yrieix, le 7 avril 2026

  
**Laurent GORYL,**  
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le 14.04.2026  
ID : 087-218718708-20260403-D20265532930-DE